



S.M.C.T.O.M. de NONTRON (Siren : 252402466)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Saint-Front-sur-Nizonne
Arrondissement	Nontron
Département	Dordogne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	20/05/1976
Date d'effet	20/05/1976

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Bois des Charrets
Numéro et libellé dans la voie	BP 41
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24300 SAINT FRONT SUR NIZONNE
Téléphone	05 53 56 20 52
Fax	05 53 56 20 52
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions fiscalisées des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	19 880
Densité moyenne	24,65

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 1 commune membre :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
24	Saint-Félix-de-Bourdeilles (212404032)	71

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
24	CC Dronne et Belle (200041572)	CC
24	CC du Haut Périgord (200041564)	CC
24	CC du Périgord Vert Nontronnais (200041176)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés - Collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés aux ordures ménagères. - Collecte et traitement des encombrants des ménages en apport volontaire en déchetteries fixes et en déchetteries mobiles. - Collecte sélective des emballages ménagers, des déchets verts, des papiers journaux-magazines, du verre en apport volontaire et de tous autres matériaux dont la collecte séparée pourrait être préconisée par les textes législatifs et réglementaires ou par circulaires. - Transport et traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés ainsi que des encombrants. - Transport et tri des déchets issus de collecte sélective, revente de matériaux recyclables. - Création, aménagement et gestion des déchetteries dans le périmètre du syndicat. - Broyage des déchets verts issus d'apport volontaire en déchetterie. - Réhabilitation et gestion du site après le 01/07/2002. Dans le cadre de la mise en place du plan départemental de gestion des déchets, le syndicat peut transférer l'exercice de ses compétences en matière de transfert, de transport, de traitement et de tri des déchets, au syndicat mixte départemental pour la gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés (SMD3). Le syndicat est autorisé à intervenir pour le compte de collectivités extérieures à son périmètre dans le cadre de conventions et dans le respect du droit en vigueur. Le syndicat est autorisé, le cas échéant, à offrir des prestations de service de traitement à des producteurs ou détenteurs de déchets non ménagers dans le cadre de conventions, dans le respect du droit en vigueur. Par substitution

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
24	S. MIXTE DEP. POUR LA GESTION ET LE TRAIT. DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (252405329)	SM fermé	398 774

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)